Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 22 (1877)
Heft: 4

Artikel: Société de cavalerie de la Suisse occidentale
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-334527

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

f) Les numéros des bataillons du régiment avec les noms de leurs chefs.

Tous les jours il reçoit le rapport sommaire des 3 bataillons ; il établit le rapport sommaire du régiment et en adresse un double à l'adjudant de brigade.

Tous les 5 jours il reçoit le rapport effectif et agit de même, ainsi que tous les 15 et 30 de chaque mois pour le rapport du matériel et de l'équipement.

Il se fait donner un état nominatif de tous les officiers du régiment avec leurs logements.

Il reçoit l'état d'entrée et l'état de sortie du service des 3 bataillons et établit celui du régiment dont il envoie un double à la brigade.

Il reçoit à la première occasion de service le rapport des adjudants de bataillon sur l'appel principal et sur celui du soir.

Il fait afficher à la garde de police l'indication des logements des officiers de l'état-major du régiment ; il veille à ce qu'il en soit fait autant par les adjudants de bataillon pour leurs officiers respectifs.

Il a sous son commandement le petit état-major du régiment : adjudant sous-officier, chef de train et chef de caisson, trompette de régiment et soldat du train, ainsi que le personnel qui peut leur être attaché ; il a à leur égard les obligations et les compétences d'un chef de compagnie.

Enfin sur le terrain l'adjudant de régiment est spécialement chargé de vérifier les alignements, les intervalles et les distances.

Telles sont, sous les deux points de vue indiqués plus haut, les fonctions de l'adjudant de régiment ; on peut les résumer en disant qu'elles participent, en les appliquant au régiment et en les modifiant s'il y a lieu, des fonctions de l'ancien adjudant d'état-major, de l'adjudant de brigade et de l'adjudant de bataillon.

Lausanne, le 17 novembre 1876.

L'adjudant du 7e régiment d'infanterie,
Ls Grenier, capitaine.

SOCIÉTÉ DE CAVALERIE DE LA SUISSE OCCIDENTALE.

L'assemblée générale s'est réunie le 20 janvier dernier à Lausanne.

M. le capitaine Couvreu, président du comité, présente le rapport sur les travaux de la société pendant l'année 1876. Il constate que l'activité du comité ne s'est point ralentie, et rappelle : la création d'une société de tir au mousqueton et au révolver dans le canton de Vaud, et les démarches faites à Fribourg et à Neuchâtel pour que cet exemple soit suivi ; l'élaboration d'un projet d'assurance sur les chevaux ; la création d'un comité central de cavalerie, lequel a tenu à Berne 3 séances et s'est occupé avec sollicitude des intérêts de l'arme ; l'organisation des concours ; l'établissement d'une cible spéciale pour la cavalerie, lors du tir fédéral, etc.

L'assemblée entend la lecture d'une étude de M. Wuilleret, lieutenant de dragons, à Fribourg, sur le dressage des jeunes chevaux pour le service de la cavalerie. Puis une discussion s'engage sur le

projet de statuts d'une société d'assurance sur les chevaux de service. Le nombre des adhérents étant restreint jusqu'à présent, l'assemblée n'estime pas qu'il soit opportun de donner suite au dit projet pour le moment, et renvoie cette affaire au comité.

Il est donné connaissance de diverses propositions du comité central, composé de délégués des trois sociétés suisses de cavalerie. Elles sont relatives à des modifications à apporter aux inspections annuelles des chevaux, et au transport des troupes sur les places d'armes pour leurs cours de répétition, ainsi qu'au tir. Ces propositions sont adoptées, avec de légers amendements présentés par MM. les majors de Sury et Boiceau ; elles seront transmises au Département militaire sous forme de vœux.

Une lettre de M. le colonel Zehnder témoigne le désir que la question suivante soit mise à l'étude : « quels seraient les moyens à employer pour faire monter les chevaux de cavalerie par leurs propriétaires, en dehors du service, de manière à ce que ces chevaux possédassent, à chaque entrée au service, un état de dressure égal à celui qu'ils avaient lorsqu'ils ont été remis aux recrues ? »

Après une discussion, dans laquelle plusieurs idées sont exprimées sur ce sujet, il est renvoyé au comité central pour qu'il soit l'objet d'une étude approfondie.

Il est procédé au renouvellement du comité, puis la séance a dû être levée, vu l'heure avancée, sans qu'il ait été donné lecture d'un rapport, adressé par M. W. de Rham à la commission hippique fédérale sur l'élève du cheval de cavalerie, travail qu'il avait eu l'obligeance de communiquer à la Société de cavalerie.

DÉMISSIONS ET TRANSFERTS

Dans sa séance du 24 janvier dernier, le Conseil fédéral a décidé de licencier du service les officiers ci-après qui, pour cause d'âge, ont demandé de sortir du service ou renoncé de servir plus longtemps :

Infanterie. — Colonel Schædler, Léonce, à Thoune, né en 1814 ; lieut.-colonel Mezener, Frédéric, à Berne, 1832.

Artillerie. — Colonel Delarageaz, Louis, à Lausanne, 1807, actuellement à disposition ; lieut.-colonel Rohr, Hans, à Aarau, 1830, chef d'état-major de la Ve brigade d'artillerie ; major Schluep, Jean, à Nidau, 1829, IIe div. de l'art. de position de L. W. ; Rohr, Rodolphe, à Berne, 1831, 1er rég. de la IVe brigade d'artillerie ; Roud, Adolphe, à Villeneuve, 1830, bataillon du train 1 L. W. ; capitaines Contesse, Georges, à Romainmôtier, 1832, colonne de parc 1 L. W. ; Dangel, Othmar, à Lucerne, 1832, id. 4 L. W. ; Bener, Christian, à Coire, 1832, id. 8 L. W. ; Ier lieutenant Rochat, Louis, à Lausanne, 1829, id. 2 L. W. ; lieutenant Castan, Marc, à Carouge, 1832, bataillon du train I L. W.

Génie. — Lieut-colonel Huber, William, à Prémyes près Coppet, né en 1830, actuellement ing. de div. I. ; Ier lieutenant Brocchi, Giovanni, à Turin, 1832, comp. de sap. 8 L. W.

Troupes sanitaires. — Capitaines Pasteur, Adolphe, au Grand-Saconnex ; Imobersteg, Frédéric, à Kirchlindach ; Reber, Jacob, à Niederbipp ; Brandstetter, Joseph, à Lucerne ; Rosenburger, Arnold, à Bâle ; Lorenz, Joseph-Antoine, à Aarau ; Heussi, Emile, à Dielsdorf ; Hüni, Robert, à Horgen ; Brunner, Salomon, à Riesbach ; Müller, Jean, à Neunkirch ; Sulger, Gaspard, à Stein ; Deucher, Adolphe, à Frauenfeld ; Wichser, Jost, à Schwanden ; Buol, Paul, à Thusis ; Lotti, Giov.-Batt., à Bignasco ; Pedotti, Ernest, à Daro ; Gianella, Luigi, à Dongio, tous de 1831 ; Berguer, Albert, à Yver-